

PROCÉDURES POUR CRÉATION DES

CONTRATS DE CYLINDRES

DANS LE LOGICIEL :

« F.R.I.P. »

PROCÉDURES POUR LA GESTION DES CONTRATS DE CYLINDRES DANS « F.R.I.P. »**Introduction :**

Cette fonction permet d'émettre et de gérer des contrats de location de cylindres selon trois modes particuliers. Contrat mensuel, contrat annuel, ou surestarie.

Il est important de bien suivre les instructions données ci-dessous ainsi que la méthodologie de définition, de façon à s'assurer de l'intégrité optimum du système.

DÉBUT DE LA PROCÉDURE : (création de contrat)

À partir du menu principal de FACTURATION / INVENTAIRE choisir l'option :

13) CLIENTS (CYLINDRES ET CONTRATS)**2) CYLINDRES ET CONTRATS****2) GESTION DES CONTRATS****1) CRÉATION**

Identifier le Numéro du client pour qui le contrat est créé,

- 1) Client :** Identifier le No. du client pour qui le contrat est créé
- 2) Contrat :** Faire retour sur ce champ
Le système attribuera automatiquement un nouveau numéro de contrat en fonction de la séquence numérique en cours.
- 3) Type :** Le type sera soit mensuel, soit annuel
- 4) Début :** Entrer la date de début de contrat sous format AAAA/MM/JJ
- 5) Fin :** Entrer la date de fin de contrat sous format AAAA/MM/JJ

- Lors de l'entrée de la date de début le système calculera automatiquement une date de fin selon le type de contrat préalablement défini

6) Date : La date de création s'inscrira de façon automatique en prenant la date du jour du système comme référence

11) Produit : Entrer le code de ligne du produit « subterfuge ». (Ref. : « PROCÉDURE POUR LA DÉFINITION ET LA CRÉATION DE PRODUITS DESTINÉS À LA LOCATION DES GAZ »), suivi du No. du produit.

Qte. : Entrer la quantité totale de cylindre de ce type concernés par le contrat en cours de création.

Exempt : Entrer la quantité de cylindres susceptibles de faire l'objet d'un délai de grâce dans le cas où il y a dépassement du nombre de cylindres autorisés pendant un laps de temps donné.

Taux : Vérifier et accepter le taux journalier proposé, correspondant à celui défini dans la fiche du produit « subterfuge », ou inscrire le nouveau taux que l'on souhaite voir s'appliquer dans le cadre du contrat en cours de création.

Montant : La valeur proposée est égale au produit de la quantité entrée x valeur du taux x par le nombre de jours tel qu'affiché en marge du champ : **Qte. Totale**. Ce montant peut être corrigé par l'opérateur, et si tel est le cas, le taux se réajustera de façon automatique à partir de la nouvelle valeur ainsi entrée.

Note : Tous les produits (ou famille de produits) susceptibles d'être utilisés par le client, devront être mentionnés au contrat.

Une fois l'ensemble des produits créés, le système demande une confirmation :

VOULEZ-VOUS VRAIMENT CRÉER CE CONTRAT (O/N) ?

Si la réponse est oui la question suivante est :

VOULEZ-VOUS EMETTRE LA FACTURE CI-DESSUS (O/N) ?

Si la réponse est oui la facture émise deviendra une transaction ordinaire dans le processus comptable.

Note : Il n'est pas nécessaire que la facture soit émise pour que le contrat soit en vigueur, il suffit que l'on ait répondu « O ». à la question concernant la création du contrat.

FIN DE LA PROCÉDURE : (création de contrat)
--

RENOUVELLEMENT des CONTRATS

À la veille de l'échéance de chaque terme contractuel, le système offre à l'utilisateur la possibilité de procéder au calcul du renouvellement des contrats de location, et, en cours d'exploitation, le système suit l'évolution de la circulation des bouteilles en permettant à chaque fin de mois de facturer tout client dont le nombre de bouteilles en sa possession est supérieur au nombre stipulé au contrat. Les procédures à suivre sont les suivantes :

RENOUVELLEMENT DE CONTRAT

À partir du menu principal de FACTURATION / INVENTAIRE choisir l'option :

13) CLIENTS (CYLINDRES ET CONTRATS)

2) CYLINDRES ET CONTRATS

2) GESTION DES CONTRATS

10) RENOUVELLEMENT DES CONTRATS

Le système demande :

Date de début :

Date de fin :

Ces dates correspondent à l'intervalle de temps pendant lequel certains contrats arriveront à échéance : (dont la date de fin de contrat sera comprise inclusivement entre les dates mentionnées ci-dessus).

Après une confirmation donnée à la réponse supplémentaire, le système calculera et établira un nouveau contrat (du même type, avec un nouveau numéro), pour chaque client recensé selon les critères de dates énumérés ci-dessus.

De plus le système produira une facture correspondante à chaque renouvellement. Le numéro du nouveau contrat ainsi reformulé sera présenté, sur la facture, à l'emplacement du No. de commande

Attention : Il est de la responsabilité de l'opérateur d'annuler tout contrat qui vient d'être renouvelé, une fois sa date d'échéance atteinte, pour éviter que celui-ci ne se retrouve dans une nouvelle procédure de renouvellement. En effet le système ne prendra pas la liberté d'annuler des contrats ou de refuser un deuxième renouvellement dans le cas où un premier calcul a déjà eu lieu.

Une fois le renouvellement calculé la facture produite par la système sera acheminée aux comptes à recevoir, comme toute transaction ordinaire de facturation, à condition que celle ci ait été imprimée.